

Accès sur le site de FranceAgriMer www.franceagrimer.fr

MANUEL DE PRESENTATION DE LA

TELEPROCEDURE LASCO

A partir de l'année scolaire 2015-2016

5 _ Mise à jour de votre agrément - Téléprocédure TLFE

Contacts: teleprocedures.beneficiaires@franceagrimer.fr

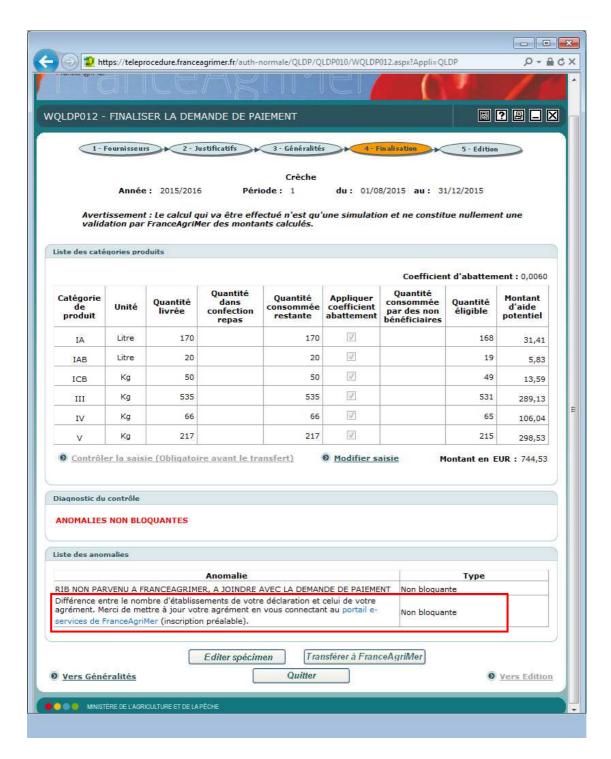
Téléphone: 01 73 30 21 20

5 - Mise à jour de votre agrément - Téléprocédure TLFE

Dans Lasco un contrôle automatique vous indique un écart entre les données saisies et les données de l'agrément et vous mettre à jour votre agrément dans TLFE.

TLFE est une téléprocédure FranceAgriMer mise à disposition des gestionnaires pour :

- réaliser les demandes d'agrément, pour ceux qui ne sont pas encore agréés,
- actualiser les agréments, si besoin est, pour tous les gestionnaires déjà agréés.



La mise à jour de votre agrément est obligatoire. En effet, au moment de l'instruction de votre demande un nouveau contrôle sera réalisé. Si les données n'ont pas été actualisées, votre demande de paiement pourra faire l'objet d'un rejet.

Procédure d'accès à TLFE:

1/ Inscription au portail de FranceAgriMer : vous recevrez une habilitation pour le portail

2/ Accès à la téléprocédure « TLFE » : avec la même habilitation.

Remarque : Cette habilitation est, pour le moment, indépendante de votre habilitation Lasco. Vous avez donc 2 habilitations : l'une pour Lasco et l'autre pour le portail et TLFE.

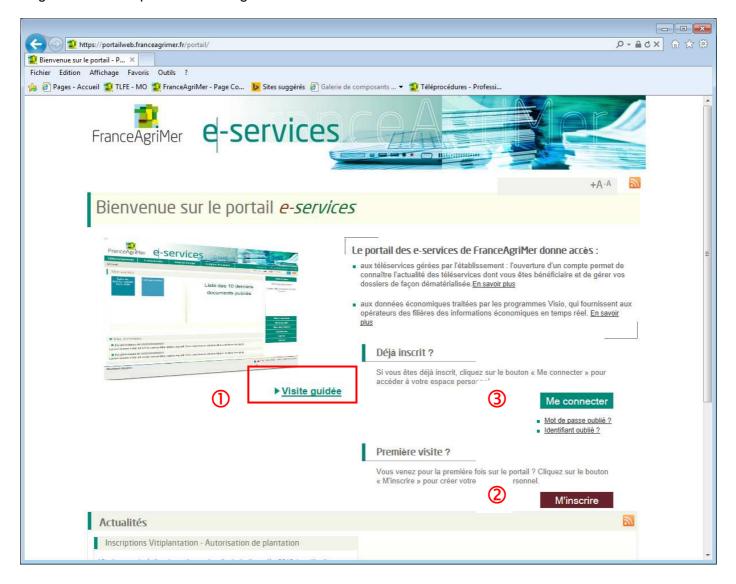
1/ Inscription au portail de FranceAgriMer

Pour accéder à TLFE vous devez au préalable vous inscrire sur le portail de FranceAgriMer sur le site internet de FranceAgriMer : http://www.franceagrimer.fr/Professionnels/Teleprocedures



Ou directement à l'adresse suivante : https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/

Page d'accueil du portail FranceAgriMer.

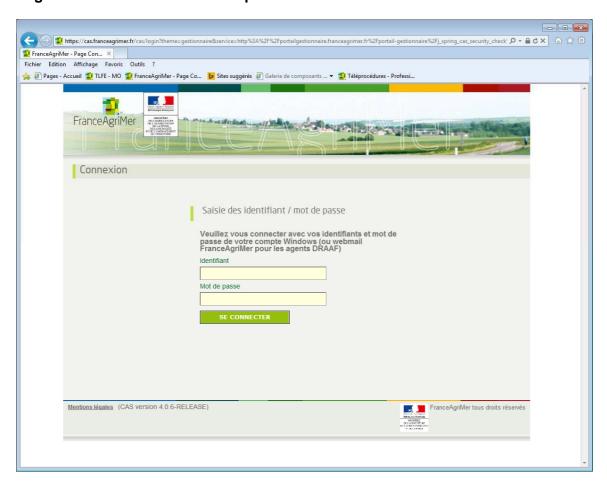


- ① Suivre la visite guidée, elle permet de connaître les informations dont vous devez vous munir pour vous inscrire. (Numéro SIRET ...)
- 2 Suivre la procédure d'inscription. Attention, votre numéro de télé-usager vous sera adressé par courrier postal à l'adresse correspondant au numéro SIRET de votre établissement. Il y aura donc un délai de quelques jours entre votre inscription au portail et votre connexion possible à TLFE.

2/ Accès à la téléprocédure « TLFE » :

3 Vous connecter, à réception de votre numéro de télé-usager FranceAgriMer vous pouvez accéder à la téléprocédure TLFE et actualiser les données de votre agrément.

Page d'accueil de Connexion au portail :



Page d'accueil de TLFE :

